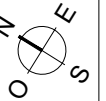
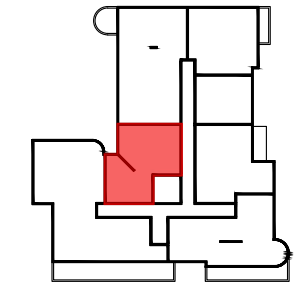


PREMIER ART

Maisons-Alfort

19 avenue du Professeur Cadiot
94700 Maisons-Alfort



Type	N°	Cage	Niveau
T2	A521	A	R+5

ENTREE	4.07	m ²
SEJOUR/CUISINE	24.91	m ²
CHAMBRE	13.12	m ²
SDE	4.97	m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE	47.07	m²
---------------------------------	--------------	----------------------

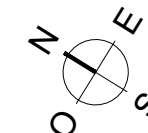
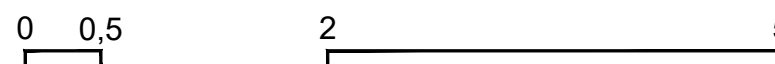
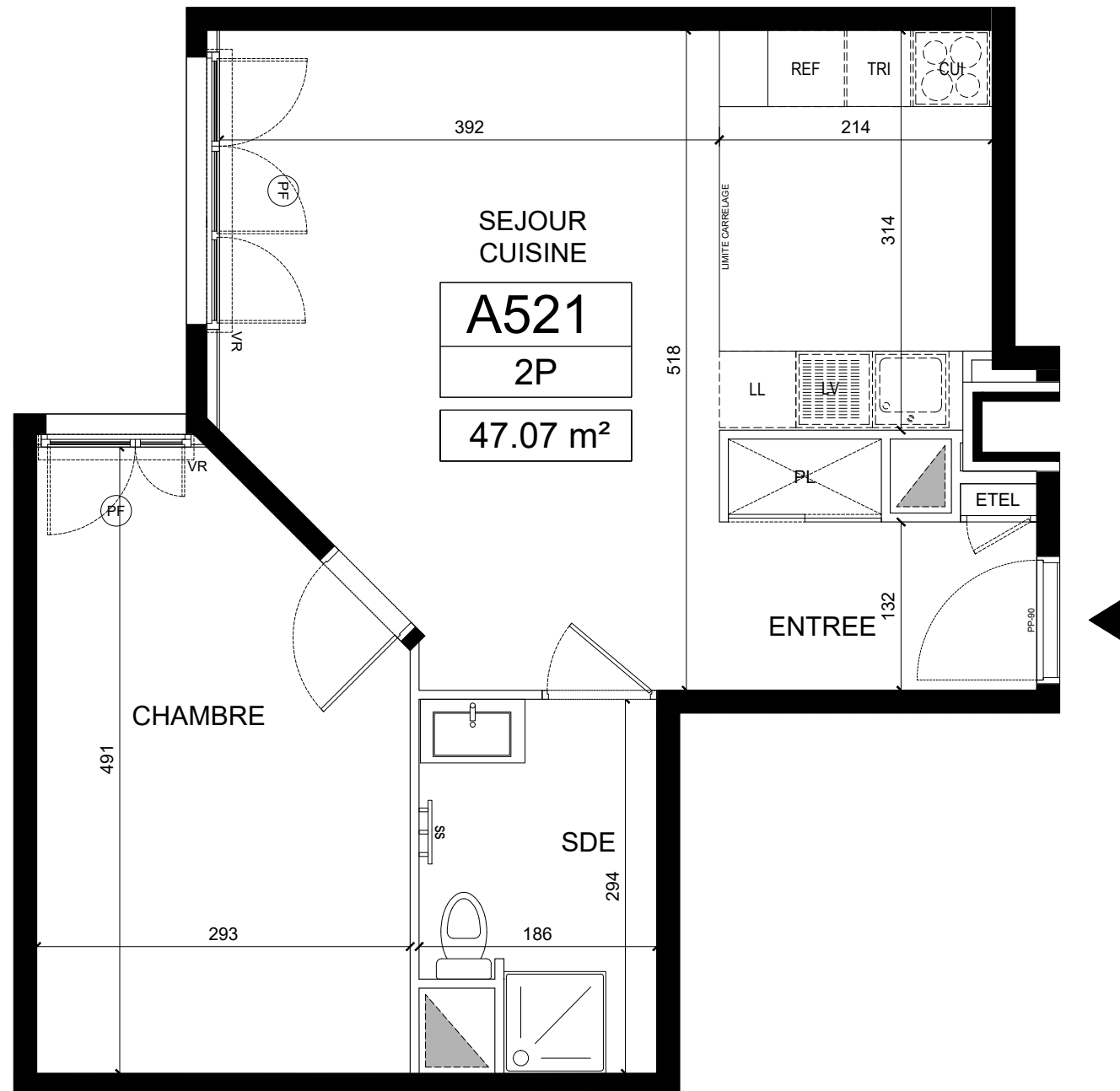
LÉGENDE

F : fenêtre	▨ faux-plafond, soffite	CUI : cuisson
PF : porte-fenêtre	▩ placard	LC : linéaire complémentaire
ODB : œil-de-bœuf	SS : sèche serviette	LV : lave vaisselle
VR : volet roulant	ETEL : tableau électrique	LL : lave linge
	GC : garde-corps	REF : réfrigérateur
		TRI : tri selectif

NOTA

Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, concernant notamment les dimensions libres, les hauteurs d'allège, les éléments d'équipement et réseaux divers. Les retombées, les soffites, les faux-plafonds sont représentés à titre indicatif. Les canalisations ne sont pas figurées. La végétation n'est pas contractuelle. Les seuils des balcons sont de 15cm maximum, les seuils des terrasses sont de 20cm maximum. Les allèges pleines des fenêtres ont une hauteur minimum de 46cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffite seront de 210 cm minimum. les ouvrant sont représentés en pointillés

Date :	15 Décembre 2022
Indice :	07



PREMIER ART

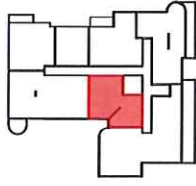
Maisons-Alfort

19 avenue du Professeur Cadot
94700 Maisons-Alfort



BNP PARIBAS
IMMOBILIER

Novaxia



Type	N°	Cage	Niveau
T2	A521	A	R+5

ENTREE	4.07	m ²
SEJOUR/CUISINE	24.91	m ²
CHAMBRE	13.12	m ²
SDE	4.97	m ²

SURFACE TOTALE HABITABLE 47.07 m²

LEGENDE

F : fenêtre	CUJ : cuisine
PF : porte-fenêtre	LC : linéaire complémentaire
ODE : oeil-de-boeuf	LV : lave vaisselle
VR : volet roulant	LL : lave linge
	REF : réfrigérateur
	GC : garde-corps
	TRI : trébuchet

NOTA

Les surfaces des placards sont incluses dans celles des pièces attenantes. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des contraintes de réalisation, des nécessités techniques, réglementaires ou administratives, concernant notamment les dimensions libres, les rebordées, les hauteurs d'allège, les éléments équipés et les réseaux d'eau. Les rebordées, les soffites, les faux-plafonds sont compris à titre indicatif. Les hauteurs sous plafond sont indiquées en mètres. Les hauteurs sous plafond sont contractuelles. Les seuils des balcons sont de 15cm. Les hauteurs sous plafond minimum sont de 20cm maximum. Les allèges plaines des fenêtres ont une hauteur minimum de 46cm. Les hauteurs sous faux-plafond ou soffites seront de 210 cm minimum. Les ouvrants sont représentés en pointillés.

Date : Le 4 Octobre 2022

Indice : 03

